

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 20 JUILLET 2017

Présents: ABRANOWITCH S. – BONEMAISON F. – BOUTET S. – CHABROL JE - COUSIN L. – DA SILVA PINTO Th. – DUMONT S. – FARDINI M. – LAURENT S. – MARCHAND P. - PENAUD J.P. - PIAT J. – SIMON D. - TABOURET V. – VENUAT J.

Absent ayant donné procuration: BARBOSA J. - BUCHET C. – CHERPRENET S. - DUMAS S. – GALLEAZZI J. - GODET V. - PICARELLI V.

Absent excusé : BLONDRON A.

Secrétaire de séance : VENUAT J.

.....

1-Aménagement d'un nouveau quartier :

➤ Création d'un budget annexe :

Le conseil municipal a voté la création d'un budget annexe dans le but de regrouper l'ensemble des opérations relatives à l'aménagement du nouveau quartier conformément aux règles comptables. Ce budget sera assujéti à la TVA.

➤ Vote du budget annexe : reporté à une séance ultérieure

➤ Attribution des marchés de travaux :

Après consultation, réunions de la commission d'appel d'offres et analyse des offres, le conseil municipal a retenu l'entreprise COLAS pour réaliser les travaux d'aménagement du nouveau quartier. Le marché, d'un montant total hors taxes de 487 194,60 € se décompose en deux lots : assainissement et VRD et aménagements paysagers.

2- Personnel communal : vote des taux de promotion pour les avancements de grade des agents :

Le maire informe le conseil municipal des taux de promotion qu'il souhaite soumettre à l'avis du comité technique. Ces taux, validés par les membres de l'assemblée feront l'objet d'un vote ultérieur, pour application, quand l'avis du comité sera rendu.

3- Réalisation d'emprunts :

Parmi les propositions reçues pour la réalisation d'un prêt global de 400 000 € destiné à financer les investissements du budget principal (100 000 €), du service assainissement (150 000 €) et du budget annexe « Nouveau quartier » (150 000 €), c'est l'offre du Crédit Mutuel qui a été retenue. Le remboursement s'effectuera sur 15 ans au taux fixe de 1,27 %.

4 et 5-Rapports sur le prix et la qualité de l'eau et du SPANC 2016 :

Les rapports sur le prix et la qualité de l'eau et du SPANC établis par le SIVOM Eau et Assainissement Rive Gauche du Cher pour l'année 2017 ont été approuvés à l'unanimité.

6-Contrat de bail avec FREE :

Le maire est autorisé à signer un contrat de bail avec FREE MOBILE en vue de l'installation d'une antenne à proximité du stade. La redevance annuelle est fixée à 6 000 € et fera l'objet d'une revalorisation de 2% tous les ans.

7-Affaires générales :

- Jocelyne VENUAT donne connaissance du compte rendu d'activités 2016 du Foyer des Coupances et rappelle à l'assemblée le montant de la participation communale pour 2017 soit 8 261 € ainsi que les tarifs pratiqués par l'établissement.
- Le maire informe du changement de prestataire pour le portage des repas à domicile effectué par la Communauté de Communes. Il évoque également les problèmes soulevés par le transfert du Point Info Tourisme (compétence de la Communauté de Communes) à une structure intercommunale plus étendue et notamment le coût de l'adhésion.

.....

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au jeudi 7 septembre à 19 heures.